

1

REVUE BELGE

DE

308 P

# NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1887.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE,

1887.

## MÉDAILLE POUR RÉCOMPENSER

LES

SERVICES RENDUS AUX ARMÉES DE L'AUTRICHE ET DE SES ALLIÉS

EN GUERRE AVEC LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

1792-1794

---

PLANCHE IV.

La révolution grondait en France et menaçait les trônes.

L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, effrayés par cet élan formidable d'une nation qui brisait ses chaînes, se liguèrent pour défendre la cause de Louis XVI. Dans la crainte que ce mouvement ne s'étendît jusqu'à leurs États, ils voulurent étouffer l'insurrection dans son berceau : il leur fallait la dissolution de l'assemblée nationale, sinon l'Europe tout entière mettrait la France à la raison.

La mort empêcha Léopold II (1<sup>er</sup> mars 1792) d'exécuter ses menaces.

Son successeur, François II, essaya aussitôt d'accomplir les projets de son père et, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, somma l'assemblée française de rétablir la monarchie absolue.

La Constituante releva ce défi en déclarant la guerre (20 avril 1792).

La France envoya trois corps d'armée pour envahir les provinces belgiques : l'un, commandé par La Fayette, devait marcher de Givet sur Namur et Bruxelles ; un autre, sous les ordres du général Biron, sur Mons, et le troisième, sur Tournai.

Cette campagne fut désastreuse pour les Français : arrivés près des portes de Mons, les soldats de Biron, saisis d'une folle panique, s'enfuirent en déroute ; une marche du général Luckner sur Courtrai ne fut pas plus heureuse ; les troupes du général Dillon se mutinèrent, et leur chef, obligé de rentrer à Lille, d'où il était parti, fut massacré par le peuple mécontent ; La Fayette, instruit de ces revers, n'osa pas avancer.

L'armée coalisée prit alors l'offensive, ce qui n'empêcha point le duc de Brunswick d'être repoussé du territoire français par Dumouriez. De son côté, le duc Albert de Saxe-Teschén avait marché sur Lille avec quinze mille hommes et bombardé cette ville pendant six jours (octobre 1792), mais les habitants se défendirent avec un si grand héroïsme que le duc, voyant ses efforts inutiles et craignant l'arrivée de Dumouriez qui

marchait au secours des assiégés, leva précipitamment le siège pour se porter au devant de l'armée républicaine. Celle-ci remporta une victoire complète à Jemmapes (6 novembre 1792), malgré les efforts des deux braves généraux belges Clairfayt et Beaulieu, dont les vingt mille soldats ne purent résister aux quarante mille hommes commandés par Dumouriez. Les Autrichiens battirent en retraite derrière la ligne de la Meuse, de sorte que l'armée française pût pénétrer en toute liberté au centre même de la Belgique. Le 13 novembre, le général victorieux faisait son entrée à Bruxelles; le 28, il était à Liège, et dès lors nos provinces furent toutes en son pouvoir.

Mais l'année suivante Dumouriez, vaincu à Neerwinden (18 mars 1793), repassa la frontière, et ce n'est qu'en 1794 que les Français, victorieux à Fleurus (26 juin), parvinrent à reconquérir nos provinces qui devaient cette fois-ci leur appartenir pendant dix-neuf années.

Durant cette lutte contre la France, le gouvernement autrichien fit plus d'une fois appel au dévouement de ses sujets belges (1); c'est ainsi qu'il réor-

(1) Tous les employés du gouvernement offrirent, chaque année, un don proportionné à leurs gages, pour couvrir les frais de la guerre. Les employés de la Monnaie s'empressèrent d'imiter cet exemple et envoyèrent tous les mois, pendant la durée de la guerre, au comité des dons patriotiques, une partie de leurs gages proportionnée à leurs appointements. Entre autres, le graveur général van Berckel versait 10 florins par mois, l'essayeur général Brichaut, 4 florins par mois.

ganisa le corps des volontaires limbourgeois (1) qui lui avait été si utile pendant la révolution brabançonne; d'autres volontaires accouraient dans les rangs autrichiens; de simples citoyens prêtaient leurs bons offices à l'armée soit comme guides, soit comme infirmiers pour ramasser et soigner les blessés; des médecins apportaient gratuitement le secours de leur art, enfin beaucoup de personnes montraient le plus grand zèle à fournir, sans aucune indemnité, des subsistances aux soldats.

Tous ces sacrifices méritaient certes reconnaissance, mais comment faire pour récompenser dignement de tels services? Des gratifications pécuniaires pouvaient froisser certaines susceptibilités et auraient eu surtout l'inconvénient d'obérer le trésor public, déjà fortement épuisé par les frais de la guerre; la campagne de 1790 avait, du reste, démontré que beaucoup d'individus, malgré de grosses rémunérations en argent, n'avaient pas laissé d'accabler et d'importuner le gouvernement de réclamations, de demandes d'emplois ou d'indemnités. Il s'agissait donc de trouver un moyen de payer ces dettes d'une manière peu coûteuse et de satisfaire en même temps toutes les petites vanités; les états ne prodiguaient pas alors et n'avaient pas, comme de nos jours, les mar-

(1) Voy. notre étude sur les volontaires limbourgeois et leur médaille. *Revue*, 1886, pp. 180 et suiv.

ques d'honneur ; on n'avait pas encore inventé à cette époque ces innombrables décorations qu'on jette à tout le monde : quoi de plus naturel dans ces conditions, et puisqu'on voulait faire des économies, que d'offrir des médailles ou des jetons avec une inscription commémorative.

Cette idée fut mise en avant par le colonel baron de Seckendorff à qui elle fut suggérée par le rapport du colonel prince de Ligne sur l'engagement du 27 mai 1792, près de Condé. Dans la relation de cette affaire, le rapporteur recommandait spécialement trois gardes-chasse du prince de Croy qui avaient guidé quelques détachements autrichiens et les avaient menés jusque dans les retranchements ennemis, en s'exposant comme les soldats et en participant à la fusillade. Une telle bravoure, pensait Seckendorff, méritait mieux qu'une récompense pécuniaire et c'est pourquoi, dans une très humble note qu'il adressa, le 1<sup>er</sup> juin 1792, à LL. AA. RR. Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen, il formula la proposition de faire frapper des jetons portant, d'un côté, les bustes de Leurs Altesses Royales et, de l'autre, une légende dans le genre de celle-ci : *Services récompensés rendus au militaire.*

Il paraît que Leurs Altesses préférèrent que ce fût le buste de S. M. François II qui figurât sur la médaille et que la légende fût modifiée ainsi : *Services rendus au militaire récompensés.*

Nous verrons bientôt que cette légende subit de nouveaux changements.

Dès le 4 juin, S. A. R. l'Archiduchesse, par un décret adressé au conseil des finances, chargea l'abbé Mann (1) de donner son avis sur la légende qui conviendrait le mieux pour cette médaille.

Le savant académicien commença par présenter une série d'observations qu'il est intéressant de reproduire ici :

1° Pour se conformer au bon goût du style lapidaire, dont les anciens nous ont laissé tant de modèles achevés dans leurs inscriptions et sur les monnaies, une légende ne peut pas être trop courte ni conçue en termes trop généraux ;

2° C'était une règle à laquelle les anciens ont rarement dérogé que si un côté d'une médaille portait le buste du souverain ou du personnage en l'honneur de qui elle avait été frappée, on ne répétait presque jamais dans l'inscription du revers les noms et qualités qui entouraient déjà l'effigie ; le buste et sa légende déterminaient, en effet, suffisamment l'objet de la médaille ;

3° Le souverain étant la personnification de l'État, tout service rendu à l'État est, par conséquent, rendu au souverain. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de dire : *pour services rendus au mili-*

(1) L'abbé Mann, chanoine de l'église collégiale de Courtrai, habitait à Bruxelles, rue des Petits-Carmes. Il était membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles, par lettres-patentes du 16 décembre 1772.

taire, ni à l'État, ni même au souverain, parce que le buste de celui-ci indique bien que les services lui ont été rendus et que c'est Lui qui en donne la récompense ;

4° Cette médaille devant servir de récompense populaire, il semble plus convenable que la légende du revers soit en *français* et entourée d'une couronne de laurier ou de quelques attributs emblématiques.

Se conformant à ces principes, l'abbé Mann proposait, sauf correction, les inscriptions suivantes :

I. — Pour l'inscription autour du buste de Sa Majesté :

FRANCISCVS, DEI GRATIA, HVNGARIÆ  
ET BOHEMIÆ REX, PRINCEPS BELGICÆ.

Par abréviation :

FRANCISC. D. G. HVNG. BOH. REX. PRINC.  
BELG.

II. — Sur le revers :

POUR ou EN RÉCOMPENSE DES SER-  
VICES RENDUS.

Ou mieux encore :

RÉCOMPENSE DE SERVICES RENDUS.

En latin : PRÆMIVM OFFICIORVM ou  
PRÆMIVM FIDELITATIS ET OFFICIORVM.

Ce rapport fut envoyé le 11 juin 1792.



Il faut supposer que le conseil des finances engagea l'abbé à modifier ces légendes et à les composer l'une et l'autre en langue française, ce qui était réellement plus logique et plus conforme à la destination de la médaille (<sup>1</sup>), puisque, dans une note jointe à la lettre adressée, le 25 juillet 1792, par le conseiller des finances Sanchez de Aguilar à l'archiduchesse Marie-Christine, il est dit que l'abbé Mann proposait, pour entourer le buste de l'Empereur, la légende suivante :

FRANÇOIS II, EMPEREUR DES ROMAINS,  
ROI DE HONGRIE ET DE BOHÊME, SOUVE-  
RAIN DE LA BELGIQUE.

Ou en abrégé :

FRANÇOIS II, EMP. DES ROM. ROI DE  
HONG. ET DE BOH. SOUV. DE LA BELG.

Et, au revers, renfermée dans une couronne de laurier, l'inscription :

POUR  
SERVICES RENDUS  
AUX ARMÉES  
MDCCXCII.

Mais la légende entourant le buste devait encore

(<sup>1</sup>) Généralement les médailles que le gouvernement autrichien fit frapper en Belgique portent des légendes latines.

subir quelques changements ; dans sa lettre à l'Archiduchesse, le conseiller de Aguilar faisait remarquer que la médaille ne mentionnerait le nom d'aucune province, parce qu'il était impossible de les citer toutes et que si l'on se décidait à inscrire les noms de quelques-unes d'entre elles, la médaille ne conviendrait plus pour les habitants des autres provinces. C'est pour ce motif que l'abbé Mann proposait l'expression de souverain de la Belgique. Cependant ce titre ne pouvait convenir puisque certaines parties de la Belgique n'appartenaient pas à l'Empereur et qu'il serait plus exact de dire : *Souverain de la Belgique autrichienne* ; du reste, concluait le conseiller des finances, il était inutile de discuter cette question plus longuement, parce que, malgré l'abréviation des titres indispensables, celui de *Souverain de la Belgique* ne pouvait trouver place sur la médaille. Par conséquent la légende définitive devait être :

FRANÇOIS II EMP. DES ROM. ROI DE  
HONG. ET DE BOH (\*).

Quant à la légende du revers, M. de Aguilar approuvait complètement le projet de l'abbé Mann (†), mais pensait qu'il valait mieux, par

(\*) C'est la légende qui fut adoptée.

(†) Ce projet fut exécuté, mais on modifia, par suite du défaut d'espace, la disposition des mots composant l'inscription.

économie et pour gagner du temps, ne pas frapper des médailles de différents modules, comme le demandait Seckendorff.

Le conseiller des finances remarquait ensuite qu'il n'existait alors que trois poinçons du buste de l'Empereur destinés aux jetons de trois modules distincts, à fabriquer pour célébrer l'inauguration de Sa Majesté. Il suffisait donc, si l'on voulait obtenir rapidement la médaille pour services rendus aux armées, d'employer l'un ou l'autre de ces poinçons.

Ces conseils emportèrent l'assentiment des gouverneurs, qui résolurent de faire frapper vingt-cinq médailles en or et cinquante médailles en argent.

Toutefois, le graveur général van Berckel, considérant que le buste fait avec le poinçon préparé pour les jetons n'aurait pas le relief nécessaire à une médaille, proposa, si plus de temps lui était accordé, de graver un nouveau poinçon qui servirait aussi pour les médailles de l'inauguration (troisième dimension). La dépense, ajoutait l'éminent artiste, ne serait pas beaucoup plus grande; il ne lui faudrait que trois semaines pour terminer ce poinçon et cinq semaines, en tout, pour achever complètement les médailles, tandis qu'il pourrait en livrer quelques-unes au bout d'une quinzaine de jours en usant du poinçon destiné aux jetons.

Par une lettre du 6 août 1792, le conseiller des

finances, Sanchez de Aguilar, supplie l'archiduchesse Marie-Christine de lui faire connaître sa décision à ce sujet et annonce en même temps à Son Altesse Royale que van Berckel a déjà commencé à travailler au poinçon pour les médailles de l'inauguration, celui-ci devant être fait dans tous les cas.

L'Archiduchesse se rallia à la proposition du graveur général.

Le poinçon du buste qui servit à la médaille pour services rendus aux armées est donc le même qui fut employé plus tard pour les médailles d'inauguration, du plus petit module.

Le 9 août 1792, le conseil des finances envoya l'ordre suivant aux officiers de la Monnaie, à Bruxelles :

« Nous vous fessons la présente afin que vous  
 « fassiez graver le plus tôt possible par le graveur  
 « général van Berckel et battre ensuite 25 médailles  
 « d'or et 50 médailles d'argent, les unes et les autres  
 « de forme octogonale, portant d'un côté le buste  
 « de S. M. l'empereur avec l'inscription : *François II*  
 « *emp. des rom. roi de hong. et de boh.*, et, de l'autre  
 « part, la légende : *pour services rendus aux armées* .  
 « *MDCXCII* . entourée d'une couronne de laurier.  
 « La grandeur de ces médailles sera telle que le  
 « poinçon du buste puisse servir ci-après aux  
 « médailles de la 3<sup>e</sup> grandeur pour l'inauguration  
 « et elles devront être munies chacune d'un anneau

« d'or ou d'argent pour pouvoir être portées à un  
« ruban.

« *Paraphé DESANDROUIN. Signé DE MALECK.* »

Van Berckel avait terminé son travail vers le milieu du mois de septembre et dès le 27 du même mois il adressait une requête au conseil des finances pour en obtenir paiement.

Il réclamait 1,435 florins 18 sols, argent courant de Brabant, pour avoir fait les carrés (coins), les médailles d'or et d'argent, y compris les anneaux fabriqués par l'orfèvre Brichaut.

L'ordonnance de paiement porte la date du 11 octobre 1792 et mentionne vingt-cinq médailles d'or et cinquante médailles en argent (1).

Ces médailles doivent donc être très rares car il est probable que toutes ne furent pas distribuées et que plusieurs ont été fondues lorsque nos provinces passèrent sous la domination française.

Nous ne connaissons aucune collection privée ou publique qui en possède une (2).

Le coin est cependant conservé à l'hôtel des monnaies, à Vienne, et mentionné dans le catalogue d'Arneth (3), sous le n° 465.

(1) Le manuscrit parle de vingt-cinq médailles en argent, mais c'est probablement par erreur, car l'ordre aux officiers de la Monnaie mentionne cinquante médailles d'argent.

(2) Voy. cependant la note 2 de la page 67.

(3) Voy. ARNETH, *Catalog der kaiserlich-königlichen-Medaillen-*

Grâce à l'extrême obligeance et à la grande influence de notre éminent confrère M. Charles von Ernst, conseiller supérieur des mines de l'État, à Vienne, nous avons pu obtenir une refraappe de cette médaille sur une mince plaque d'étain. Nous remercions mille fois notre confrère de sa complaisante démarche qui nous permet de donner aujourd'hui une description de visu :

Au droit, le buste de l'Empereur lauré, en profil droit; de longues boucles de cheveux retombent sur la nuque.

Légende : FRANÇOIS II EMP · DES ROM ·  
ROI DE HONG · ET DE BOH.

*Rev.* Au centre d'une couronne de laurier, l'inscription suivante :

POUR  
SERVICES  
RENDUS  
AUX  
ARMÉES  
MDCCXCII.

Forme : octogonale. Diamètre : 33 millim. (d'un côté à l'autre).

Cette médaille, avons-nous dit, servit à récompenser les civils qui pendant la guerre se distin-

*Stämpel-Sammlung*, in-4°, Vienne, 1839, et ПЛОТ, *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc., dressé en exécution de l'arrêté royal du 18 décembre 1841*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 1880, p. xx de l'introduction.

guèrent par un acte de bravoure ou rendirent un autre service essentiel à l'armée.

Le gouvernement autrichien n'eut sans doute pas le temps de distribuer toutes ces médailles, car un mois et demi après leur achèvement par van Berckel, arrivait la défaite de Jemmapes (6 novembre 1792), qui mettait momentanément fin à la domination autrichienne; mais après la victoire de Neerwinden (18 mars 1793), le gouvernement autrichien recommença à décerner ces marques de distinction. Il paraît cependant qu'il ne possédait plus aucune des médailles frappées en 1792 <sup>(1)</sup> ou peut-être ne pouvait-il plus en faire usage, puisque, le 8 août 1793, le conseil des finances ordonne aux officiers de la Monnaie de fabriquer une médaille en or semblable à celles de l'année précédente, mais portant le millésime de l'année courante. Le 21 août, cette médaille était déjà fournie.

Il s'agissait d'en gratifier un chirurgien de Courtrai, nommé Beck, qui avait soigné gratuitement des soldats malades.

C'est le prince de Cobourg qui fut chargé de remettre cette décoration.

Trois autres médailles d'or furent décernées par l'entremise du magistrat de Mons : l'une au sieur

(1) Ces médailles, ne pouvant plus servir pour l'année 1793, furent probablement fondues, car nous doutons que toutes furent distribuées en 1792. Il fallait donc en faire de nouvelles avec le millésime 1793.

Pourveur, serrurier de la ville, pour avoir sauvé le vinaigre destiné aux troupes impériales; la seconde au sieur Herin, chirurgien, en récompense des soins intelligents et dévoués qu'il avait donnés aux malades et aux blessés de l'hôpital militaire de Mons; la troisième au sieur Noël Frise, fermier à Cuesmes, qui, le jour de la bataille de Jemmapes, avait mis en sûreté une pièce de canon abandonnée par les Autrichiens.

La remise de ces médailles eut lieu solennellement le 9 mai 1793, ainsi que nous l'apprend le registre aux résolutions des magistrats de la ville de Mons (¹).

Van Berckel reçut 109 florins 12 sols argent courant de Brabant pour les médailles frappées pendant l'année 1793.

Elles ne devaient donc pas être nombreuses (²).

Le 19 mars 1794, le secrétaire d'État et de Guerre écrivit au trésorier général pour obtenir

(¹) Fol. 50. Archives communales de Mons.

Ces renseignements sur les médailles distribuées à Mons ont été publiés en 1883, dans le *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 4<sup>e</sup> série, 4<sup>e</sup> bull. Mons, 1883, pp. 373 et 374, par l'avocat Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien. Notre obligé confrère nous a gracieusement autorisé à reproduire ici les faits historiques qu'il avait mis au jour. Nous publions aux annexes les deux extraits du registre aux résolutions des magistrats de la ville de Mons, qui accompagnent la notice de M. Matthieu.

(²) Ordonnance de paiement du conseil des finances, 28 novembre 1793.



encore quelques médailles ; les commandants militaires réclamaient, paraît-il, un certain nombre de ces décorations pour les placer sur les poitrines des braves paysans des frontières qui avaient pris les armes. On frappa, dans ce but, six nouvelles médailles d'or et vingt médailles en argent, sans doute avec le millésime de l'année 1794 (1). Van Berckel toucha 33g florins 18 sols argent courant de Brabant pour les médailles faites pendant l'année 1794.

L'ordonnance de payement est du 28 avril 1794.

Toutes ces médailles de 1792, 1793 et 1794, n'ayant été frappées qu'à très petit nombre, sont par conséquent fort rares. Elles manquent aux collections de l'État belge (2).

Bientôt survint le désastre de Fleurus (26 juin). La domination autrichienne fut définitivement supprimée ; la République française s'annexa nos provinces, et dès lors nul n'aurait osé porter une

(1) Lettre des officiers de la Monnaie, 26 mars 1794.

(2) Notre obligé confrère, M. le baron Surmont de Volsberghe nous écrit que cette médaille ne se trouve pas dans sa riche collection de médailles gravées par van Berckel. M. Onghena ne possédait pas non plus cette décoration. M. le baron Surmont se rappelle cependant l'avoir vue. Elle faisait partie de la collection De Coster et se trouve indiquée sous le numéro 931 du catalogue de son cabinet de jetons historiques (*Description du cabinet de jetons historiques d'or et d'argent frappés dans les Pays-Bas, à partir du milieu du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, formé par feu M. L. DE COSTER; Bruxelles, 1883). Cette pièce a été achetée, lors de la vente de ces collections, par M. le comte Du Val de Beaulieu, pour la modique somme de 13 francs.

décoration aussi mal vue par les envahisseurs; presque tous les titulaires de cet honneur s'empressèrent, sans doute, de détruire une marque aussi compromettante, et ces événements ainsi que la misère qui régna en Belgique, par suite des exactions des agents républicains, contribuèrent à faire disparaître ces médailles et à les rendre presque introuvables de nos jours.

G. CUMONT.

---

## ANNEXE.

---

### *Extraits du registre aux résolutions des magistrats de la ville de Mons.*

6 mai 1793. — Sur intimation faite à la compagnie par le commissariat de guerre de S. A. S. le feldt-maréchal prince de Saxe-Cobourg y avoit fait parvenir trois médailles d'or pour être remises sous quittance à MM. les magistrats et par eux distribuées l'une au serrurier de la ville Pourveur, pour avoir conservé le vinaigre destiné aux troupes de S. M., la 2<sup>de</sup> au chirurgien Herin de cette ville, en récompense des secours qu'il a portés volontairement aux soldats malades et blessés dans l'hôpital militaire de cette ville, la 3<sup>me</sup> à Noël Frise, censier à Cuesmes, pour avoir, dans la retraite du 6 novembre 1792, sauvé une pièce de canon que l'armée de S. M. étoit forcée d'abandonner et l'avoir ramené au camp des troupes impériales.

Conclu de prier les deux premiers échevins et le pensionnaire de service d'aller recevoir les trois médailles d'or au commissariat de guerre, les autorisant d'en donner quittance pour la compagnie et de décorer de ces médailles les trois personnes à qui elles sont destinées jeudi prochain 9 de ce mois, fête de l'Ascension, à sept heures et demie du matin, lorsque la compagnie sera assemblée en robe pour la cérémonie de la procession dudit jour.

9 mai 1793. — Ce jour, Messieurs étant assemblés en leur hôtel, en robes, à 8 heures du matin, le serrurier Pourveur, le chirurgien Herin et Noël Frise de Cuesmes furent introduits et complimentés par le pensionnaire Vigneron au nom de M<sup>rs</sup> les magistrats, et étant sortis de l'hôtel, à l'entrée de la Grand'Place, les trois sermens de la ville en uniformes et la garde bourgeoise sous les armes, le tambour battant aux champs, le baron de Francque, 1<sup>er</sup> échevin, attacha la médaille d'or ornée de ruban rouge à l'habit du serrurier Pourveur, le 2<sup>d</sup> échevin, M. de Biseau de Familleureux, attacha la seconde à l'habit du chirurgien Herin, et la 3<sup>e</sup> fut attachée à l'habit de Noël Frise par M<sup>r</sup> Du Bois, 3<sup>e</sup> échevin, aux applaudissemens des spectateurs.

---



OR & R.



1

A



2

A



3

O

